

www.fsu94.fsu.fr

Au moment où nous écrivons ces lignes, le contexte politique est celui de l'entre deux tours des élections législatives. L'abstention record témoigne de la crise d'un système politique dans lequel une grande partie de la population, et en particulier des classes populaires, se détourne des enjeux électoraux. L'autre fait marquant est le bon résultat de la gauche unie, qui arrive en tête du premier tour, portée par un

programme de progrès social et écologique. Face à ces résultats, la réaction des membres du gouvernement et de la majorité présidentielle est indigne. En accusant la gauche de "sortir du champ républicain" et en la renvoyant dos à dos avec le rassemblement national, c'est-à-dire en niant l'ensemble de l'histoire des forces de gauche, le gouvernement témoigne de sa fébrilité et renforce le brouillage politique et tout ceux qui en profitent.

Dans le département du Val-de-Marne, il n'aura fallu que quelques mois au nouvel exécutif de droite pour appliquer son programme et attaquer méthodiquement toutes les solidarités à l'œuvre (hébergement d'urgence, RSA) comme le montre l'article du SNUTER.

Dans les établissements, les luttes se multiplient. La FSU 94 appelle ainsi à signer massivement la pétition du RESF en soutien à Falematou Youla, AESH à Chennevières, qui vit en France depuis 11 ans, travaille pour un salaire de misère, et à laquelle la préfecture adresse une OQTF (obligation de quitter le territoire français) au motif qu'elle n'est pas assez payée! Elle soutient également toutes les mobilisations des collègues qui se battent pour améliorer les conditions d'exercice de leurs métiers et donc le Service Public.

La rentrée scolaire sera encore une fois catastrophique. En lle-de-France, la crise du recrutement se fera durement ressentir. Dans le premier degré par exemple, pour les 2728 postes à pourvoir en lle-de-France, il y a seulement 1185 admissibles et si on retient le même ratio d'admis qu'en 2021, il n'y aura donc que 900 candidat.es reçus. Dans le second degré, il manque partout des enseignant.e.s.

Les solutions face à cette crise du recrutement existent pourtant : hausse véritable des salaires avec dégel significatif du point d'indice, amélioration des conditions de travail, mise en œuvre d'un pré-recrutement, fin de la gestion managériale des personnels et des attaques contre les métiers. C'est-à-dire redonner du sens aux métiers du Service Public qui est notre richesse collective!

■ Cécile Quinson et Séverin Geffroy

Falematou Youla, AESH du 94 doit rester en France!



Falematou Youla et Benoît Teste, en manifestation contre la précarité, mai 2022 (Photo L'Humanité)

Foulematou YOULA vit en France depuis près de 11 ans. Elle travaille comme AESH, c'est-à-dire qu'elle accompagne dans leur scolarité des enfants en situation de handicap au groupe scolaire les Hauts-de-Chennevières (94), travail indispensable socialement s'il en est. N'ayant pas réussi à renouveler son titre de séjour, Foulematou YOULA s'est vu infliger par le sous-préfet de Nogent-sur-Marne une obligation à quitter le territoire français (OQTF). La sous-préfecture lui reproche un contrat de travail qui n'est pas « au SMIC et à temps plein »!



SIGNEZ LA PETITION SUR LE SITE DU RESF

https://reseau-resf.fr/Un-titre-de-sejour-pour-Foulematou-YOULA

Le département du Val de Marne à l'épreuve des solidarités VS nouvelle mandature

Il n'aura fallu que quelques mois après l'installation du nouvel exécutif départemental pour que celui-ci mette à rude épreuve les solidarités départementales. Le département du Val de Marne qui se voulait un bouclier social contre les inégalités a vu ce dernier voler en éclats avec les nouveaux projets départementaux.

Que ce soit l'hébergement d'urgence ou le Revenu de Solidarité Active, le département restreint ce qu'il faisait auparavant sous un ancien exécutif, et ce sont bien évidemment les plus fragilisés qui sont les premiers atteints.

Ainsi il est mis fin à l'hébergement d'urgence des femmes avec des enfants de plus de 3 ans au motif que c'est à l'Etat (qui n'a ni la volonté, ni mis sur la table les moyens financiers pour y répondre) de s'en occuper. Donc plusieurs mères avec enfant(s), alors

qu'elles bénéficient du soutien du département depuis plusieurs années, risquent une rupture d'hébergement du fait de la prise de



LA FSU TERRITORIALE
Val-de-Marne

décision du département et de l'impossibilité ou la non volonté de l'Etat de poursuivre les accueils.

De même, le RSA et son coté « sanction » (diminution de cette allocation si l'usager ne fait pas preuve de démarches réelles d'insertion professionnelle) va être mis en œuvre quand bien même bon nombre d'allocataires fréquentant les services départementaux ne sont pas en mesure de s'insérer dans l'immédiat.

La FSU Territoriale du Val de Marne condamne bien évidemment ces prises de décision qui vont mettre en difficultés les usagers des services sociaux, et les collègues qui y travaillent!

En effet, à ce jour plus de 120 postes sont vacants dans les services sociaux du département. Ce constat est la conséquence d'une politique qui continue de vider le travail quotidien des agents de son sens, mais aussi d'un manque de moyens criant pour sortir des usagers de la précarité : pour bien

accompagner les usagers des services publics départementaux, il n'y a pas de secret, il faut des professionnels en face ainsi que des moyens (des financements, du travail partenarial...). Lorsque nos collègues sont surchargés, et qu'on leur retire le peu de moyens qu'ils ont pour soutenir les usagers, les départs d'agents se font plus nombreux, sans que la collectivité pour autant n'arrive à les remplacer et recruter.

Le constat révoltant ne s'arrête pas là... Les services sociaux ne sont malheureusement pas au bout de leur peine, en effet, le Président du Département a souhaité, très tôt à son arrivée, et sans connaître l'état de crise du service public départemental, augmenter le temps de travail des agents en appliquant la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 imposant le respect des 1607h.

Alors que plusieurs communes de gauche dans le département ont plaidé leur cause sur la libre administration de

priorité collectivité question de leur (une constitutionnelle a d'ailleurs passé le barrage du conseil d'Etat, le conseil constitutionnel devant à son tour se prononcer avant le 1er septembre 2022) pour protéger leurs agents des effets de cette mauvaise loi, le Département, lui, alors que tous les clignotants sont au rouge sur les conditions de travail, a choisi d'augmenter le temps de travail au lieu de résister... Il y a donc tout lieu de penser que les usagers les plus fragiles comme les agents du service public départemental ne seront pas les gagnants de cette majorité départementale.

Un vrai projet de Solidarités doit être mis en œuvre par la collectivité, qui doit également se saisir d'urgence du Ségur du Social pour augmenter le régime indemnitaire de l'ensemble des agents des EDS et des Antennes de PMI à quelques fonctions qu'ils soient.

■ Guillaume Munos

Premier degré : évaluations d'école :

Depuis 2020, par l'intermédiaire du Conseil d'évaluation des écoles prévu dans la loi Blanquer, le ministère tente d'imposer dans le second degré des évaluations d'établissement. Dans cette continuité, il tente de mettre en place dans le 1er degré ce nouvel outil dans la politique managériale et néolibérale de Macron.

Les objectifs affichés sont « d'analyser l'école dans sa globalité », et plus précisément de « mesurer les acquisitions des élèves et

leurs résultats et les pratiques 🥕 SNUipp aux professionnelles, organisations retenues et aux choix opérés par l'école » ; mais aussi proposer collectivement des axes développement mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de réussite des élèves et de la qualité de vie l'école L'auto-**›**>. évaluation couvre temps scolaire mais peut aussi concerner l'organisation des services périscolaires « en accord avec commune οu l'intercommunalité compétente ».

équipes existent déjà (réunions de restitution, projet d'école), mais avec ces évaluations d'écoles, nous franchirions un cap important dans ce sens.

La marge de manœuvre des enseignant.e.s dans leur réflexion pédagogique risque de se retrouver encore réduite, puisqu'il y a de fortes chances que ces évaluations cadrent encore un peu plus les discussions autour du projet d'école qui s'apparenteront toujours un peu plus à un exercice formel où l'on attend

des collègues qu'ils formulent les attendus de l'institution.

Le risque est grand, par la distribution aux parents et aux élèves de questionnaires type questionnaires de satisfaction », d'instaurer une relation "clientéliste" qui inacceptable et en opposition avec les valeurs dυ Service public. Qu'apportent ces dispositifs dans le dialogue parents-école à part des sources de tensions? Les espaces dialogue formels (conseil d'école) informels existent déjà, permettent dialogue intense

et permettent un dialogue intense et quotidien avec les familles. Des collègues ayant expérimenté le dispositif font état de dérives inquiétantes dans les questionnaires. A l'issue de la phase d'évaluation, le danger de contractualisation des moyens est fort. Le lien avec les collectivités territoriales fait craindre un poids accru de celles-ci, et risque de renforcer les logiques de territorialisation et de casse du cadre national (pensons au cocktail explosif que pourraient constituer de telles évaluations dans les cités éducatives pilotées par une

triade composée par le principal du collège,



D'ores et déjà le cadre est contraint, puisque les indicateurs sont donnés par l'administration. Evidemment, il y a fort à parier que les évaluations nationales joueront un rôle central dans le processus. Cela conforte la critique portée par le SNUipp-FSU sur ces évaluations, puisqu'une des raisons motivant notre refus était le risque d'une mise en place du pilotage par les résultats. Les pressions pour mettre les évaluations CP-CE1 (dont la pertinence pédagogique est, rappelons-le, fortement contestable) au centre de la réflexion des

c'est NON!

la mairie et le préfet). Là aussi, des collègues ayant vécu des évaluations d'écoles dans des territoires où les relations avec les municipalités étaient compliquées ont indiqué que des mairies pouvaient avoir tendance à utiliser ces moments comme des "défouloirs".

Ces évaluations, selon les retours tant dans le 1er degré ou le dispositif a été mis en place de façon expérimentale que dans le second degré, conduisent à une auto-culpabilisation des équipes. Les échecs ou les limites sont vues comme des conséquences du travail enseignant (pratiques "inadaptées", motivation, etc...). La responsabilité de l'institution quant aux moyens, aux conditions de travail ou la formation continue et initiale n'entrera évidemment pas dans l'équation. Aucun moyen n'est envisagé pour accompagner les équipes dans leurs difficultés éventuelles.

Le dispositif va aussi alourdir encore un peu plus la charge de travail administratif des directrices et directeurs. On retrouve la logique bien connue dυ "New **Public** Management " qui conduit à passer de plus en plus de temps à rendre compte de son travail au détriment de ce qui constitue le cœur du métier. Pour les directions également, le risque de culpabilisation est fort (avec tous les risques psycho- sociaux associés), d'autant que la loi Rilhac va vraisemblablement renforcer la pression sur ces collègues, rendu.e.s responsables des "manquements" de leurs équipes en vertu des responsabilités élargies et de "l'autorité fonctionnelle" qu'elle leur confère.

Pour le SNUipp-FSU, ces "évaluations d'école" ne sont qu'un pas supplémentaire vers une gestion managériale et bureaucratique de l'école :

- « Pilotage externe » bureaucratique avec des indicateurs formels, éloigné de la réalité et des besoins des écoles, n'apportant pas d'aide réelle.
- Le cadre est calqué sur l'expérimentation du 2nd degré : il n'a pas été conçu à partir de ce qui fait la spécificité des écoles (ainsi, il est nécessaire de ne pas déséquilibrer une

relation de proximité bien réelle avec les parents, en leur faisant jouer un rôle qui n'est pas le leur);

- Idem avec les élèves : pratiquer la coopération dans l'école n'est pas la même chose que d'associer les élèves à une évaluation globale!
- Le cadre proposé repose sur un brouillage des rôles et missions des professionnels : les CPC par exemple, qui souffrent déjà d'une perte de sens, ne gagneront pas à ce que s'opère une confusion entre formation et évaluation (ce qui aggraverait l'évolution de la fonction prévue par le GT « Esprit d'équipe » du Grenelle) ;
- Mise en place d'une logique de « reddition de comptes » dans laquelle les évaluations nationales standardisées, utilisées dans cette évaluation d'école, font passer à côté des besoins et difficultés réels des élèves (d'ores et déjà, elles réduisent les apprentissages et entament la liberté pédagogique des enseignant.es).

Voeu évaluations d'école proposé à la CAPD du 9 juin et adopté à la majorité des organisations syndicales siégeant :

Au vu des conditions désastreuses dans lesquelles la prochaine année scolaire risque de se dérouler du fait de la crise du recrutement, conséquence directe des décisions gouvernementales, alors que les confinements/ déconfinements, la valse des protocoles et les non-remplacements ont épuisé les équipes enseignantes du département, compte tenu du fait qu'aucun texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école,

La CAPD du Val-de-Marne demande à Madame l'Inspectrice d'Académie de suspendre la mise en œuvre des évaluations d'écoles, au moins pour l'année scolaire 2022 2023.

■ SNUlpp-FSU 94

Second degré

Une inquiétante crise du recrutement

Les résultats d'admissibilité concours d'enseignement sont tombés, et face à eux nul ne peut plus ignorer l'immense crise que traverse l'éducation : nous manquons d'enseignant-es, car plus personne ne veut être prof. En cause ? Des salaires misérables aui ne permettent absolument pas de boucler les fins du mois en début de carrière, des conditions d'exercice exécrables dans des classes surchargées, de plus en plus de tâches administratives à accomplir, et la succession de réformes brutales...

Quelles conséquences ? Désastreuses pour tous : à trois mois de la rentrée, rien ne garantit qu'il y aura un-e professeur-e devant chaque classe, désorganisant les établissements, provoquant la colère légitime des élèves et des familles.

Au CAPES externe de mathématiques, il n'y a que 816 candidats admissibles pour 1035 postes. Combien d'entre elles et eux seront admis-es et affectées en septembre ? Cette situation inédite par son ampleur concerne aussi les lettres modernes (720 admissibles pour 755 postes) et classiques (60 pour 134), l'allemand (83 pour 215) et l'éducation musicale (50 pour 127). Le nombre d'admissibles est aussi très insuffisant en anglais, espagnol, SES, SVT et documentation.

Un-e enseignant-e débute avec un salaire net de 1435 euros, c'est-à-dire à peine plus que le montant du SMIC. Alors que le prix des loyers explose partout en France, et que celui de la vie

avec l'inflation galopante augmente terriblement. Nul ne peut nier combien il est difficile de vivre avec ce salaire en parisienne actuellement. réaion lorsqu'on est titulaire d'un bac + 5, la pilule est amère. Mais la crise du recrutement est ancienne et la réforme des concours risque de l'aggraver. En effet, il est à présent nécessaire de détenir un master au moment de l'admission, contre un M1 (première année de master) précédemment. Le niveau exigé pour passer le concours augmente donc. De plus les jeunes enseignant-es doivent faire face à de nombreuses exigences de l'institution. Une enquête actuellement menée par le SNES-FSU Créteil auprès des ECA (étudiants contractuels alternants) a permis au secteur « Entrée dans le métier » de constater à la fois leur détresse et leur souffrance au travail : en plus de la prise en charge de classes en pleine responsabilité qui implique un travail colossal, leur préparation au concours leur semble devenue anecdotique et certain-es évoquent un douloureux choix entre le sommeil et le travail... avant même les épreuves du CAPES! Cette année le nombre d'abandons et de démissions parmi ces jeunes enseignant-es est considérable. L'an prochain les étudiant-es en master MEEF entreront dans le métier avec un service de 18h, alors que les autres candidat-es admis-es auront un service de 9h la première année en qualité de stagiaire. L'expérience avait déjà été menée sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Les démissions ont atteint des sommets ces deux années-là. Il serait temps d'encourager les étudiant-es à

dans le monde enseignant

entrer dans le métier et surtout à y rester en apportant des solutions qui permettraient de rendre le métier à nouveau attractif.

dramatique lα situation que traversons est mise en exergue par les initiatives de certaines académies qui ont mis en place des « job dating » (opération de recrutement express) pour recruter des personnels contractuels en vue de la prochaine rentrée. L'exemple le plus médiatique est sans doute celui de la rectrice de Versailles qui, à grands coups de vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux, fait la promotion sans vergogne de ce mode de recrutement. Mais l'académie de Toulouse avait déjà ouvert la voie il y a quelques mois et l'académie d'Amiens a déjà annoncé une opération du même genre pour le mois de juin. Ces opérations de « job dating » témoignent d'une volonté politique surtout développer le recours aux contractuel-les et donc de précariser nos métiers et de détruire le statut de fonctionnaire qui lui inhérent. Elles sont aussi d'une redoutable violence pour nos collègues contractuels, souvent lancés dans le métier sans accompagnement réel institutionnel et qui se trouvent parfois des situations difficiles dans voire inacceptables, les amenant pour certain-es à démissionner.

Selon le SNES-FSU, pour traiter la crise de recrutement, il faut commencer par agir sur les salaires. Le déclassement salarial de nos professions pèse lourdement sur l'attractivité de nos métiers : aujourd'hui, un-e enseignant-e qui débute gagne 1,14 fois le SMIC, en 1982, c'était 2,2 fois le SMIC! Il faut donc dégeler le point d'indice, rattraper les pertes de ces dernières années pour une revalorisation sans contreparties. Il faut aussi correctement accompagner les néo titulaires afin d'éviter les démissions, et encourager les étudiant-es à se présenter aux concours. Et de façon générale il faut améliorer les conditions d'enseignement en commençant par diminuer le nombre d'élèves par classe.

Pour terminer, il faut que le nouveau ministre s'engage à mettre fin à la casse engagée par son prédécesseur du service public d'éducation nationale.

■ Camille Ferdinand



Législatives 2022

Les retraité·e·s ont interpellé les candidat·e·s du Val-de-Marne



Les retraité·e·s, qui se sont mobilisés ces derniers mois, comme le 2 décembre 2021, avec une manifestation nationale à Paris de plus de 25 000 personnes ou encore le 24 mars 2022 à travers plus de 28 rassemblements régionaux avec 40 000 manifestantes et manifestants, ne pouvaient laisser passer l'échéance électorale sans interpeller les candidats à la députation.

Dans le Val de Marne, l'intersyndicale des retraité·e·s s'est adressée à plusieurs candidats de la NUPES, d'Ensemble! et des Républicains, à l'exclusion de ceux du Rassemblement national et de Reconquête.

Des réponses des candidats de la NUPES il ressort une prise en compte de nos préoccupations et des propositions qui rejoignent plusieurs de celles de notre intersyndicale.

Par contre aucun candidat des Républicains n'a jugé bon de nous répondre.

En ce qui concerne le candidat de LaRem, s'il approuve notre revendication sur l'annulation de la hausse de la CSG, il partage les réponses gouvernement sur toutes les questions ayant trait pouvoir d'achat, aux questions de santé, de protection sociale et et de services publics. Il rejette l'indexation pensions sur le salaire moyen, s'oppose à toute mesure de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 au nom de la « maîtrise des dépenses

publiques ».

De même pour les questions de santé il refuse de donner des réponses concrètes (rien sur les moyens financiers, matériels et humains). Il renvoie à une future concertation.

Sa seule réponse à la question de la protection sociale, question cruciale pour les retraité·e·s, a consisté à évoquer la perte d'autonomie qui ne concerne que 15 % des personnes âgées. Pas de réponse pour les autres 85 %.

De même, il rejette la proposition d'un ministère dédié aux retraité·e·s et personnes âgées, qui n'auraient droit qu'à un secrétariat d'Etat.

C'est ce constat que l'intersyndicale a transmis à ses syndiqué·e·s et aux retraité·e·s pour qu'ils et elles déterminent leur vote en toute connaissance de cause.

Jean Amar



ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES